

Le *Frauenzimmer-Ceremoniel* (cérémonial des femmes) et ses conséquences sur la distribution des appartements princiers des dames vers 1700

Cordula Bischoff

Le cérémonial en usage dans les cours princières de l'époque moderne jouait un rôle essentiel dans la décoration des intérieurs, en particulier dans les appartements de parade. Les pièces associées aux actes cérémoniels les accueillait en même temps qu'elles en illustraient le caractère attendu et protocolaire; elles formaient en quelque sorte l'écrin du cérémonial. Aux XVII^e et XVIII^e siècles, les théoriciens et praticiens de l'architecture étaient bien conscients du fait que le nombre de pièces ainsi que leur disposition, distribution ou décoration n'étaient pas strictement soumis à des fins utilitaires. En revanche, chacune de ces composantes se devait d'indiquer l'origine, la position sociale et le sexe de la personne qui occupait les lieux. Par conséquent, nous pouvons partir du principe que le cérémonial et sa traduction architecturale respectaient des attendus qui ne déterminaient pas seulement la forme des aménagements exigés par le rang social, mais encore d'autres, spécifiques au sexe du résident¹.

Le cérémonial

Dans les cours allemandes, l'effort d'apparat ne visait pas, contrairement à ce que l'on peut constater en France, à discipliner la noblesse, mais à faire valoir le rang que tenait le maître des lieux en regard des autres princes de l'Empire². Cette recherche de positionnement nécessitait un

-
1. Voir à ce propos la thèse d'habilitation de l'auteur : « ...so ist ein anders das männliche, ein anders das weibliche Decorum... ». *Fürstliche Damenappartements und ihre Ausstattungen um 1700* [inédit], Université de Trèves, 2002; voir aussi Cordula Bischoff, « Fürstliche Appartements um 1700 und ihre geschlechtsspezifische Nutzung », dans *Wohnformen und Lebenswelten*, éd. par Magdalena Droste, Adolf Hoffmann, Francfort, 2004, p. 67-79.
 2. Annegret Möhlenkamp, *Form und Funktion der fürstlichen Appartements im deutschen Residenzschloß des Absolutismus* [inédit], thèse, Philipps-Universität Marbourg, 1991, p. 2; Volker Bauer, *Die*

cérémonial à la fois plus important et plus nuancé, ce dont les contemporains étaient tout à fait conscients. C'est ainsi que le roi Frédéric I^{er} de Prusse exprima son étonnement dans une lettre adressée à l'électrice Sophie de Hanovre, en 1712 :

« En France, l'on n'a pas l'habitude de faire beaucoup de cérémonial; [...] ici en Allemagne, il y a plus de cérémonial, et je préfère cela plutôt que d'y être traîné comme un chien, alors que presque personne n'est au courant de ce qui se passe. Il semblerait que l'on veuille faire des économies en France. Mais chaque pays a sa manière³. »

Et Lady Mary Wortley Montagu de constater, en 1716, à propos de la cour impériale de Vienne : « [...] généralement, il y a beaucoup de gravité et de cérémonial⁴. » Ce point de vue a été résumé par Anthony Blunt de la manière suivante : « Dans les cours allemandes [...], le cérémonial était plus formel qu'en France et semblait nécessiter un plus grand nombre de pièces en fonction des traitements appropriés et très différents des divers courtisans et invités⁵. »

La préséance

De nombreux documents des xvii^e et xviii^e siècles attestent à quel point les princesses, quel que soit leur rang, veillaient jalousement à l'observation exacte de la préséance, éminente prévention qui leur était due. Bien que la Princesse Palatine, Charlotte-Elisabeth de Bavière, se désignât elle-même comme « l'ennemi héréditaire du cérémonial », elle n'en consacre pas moins plusieurs pages de sa correspondance à des explications relatives à l'étiquette française et à des comparaisons avec les usages allemands en la matière⁶. Pendant toute sa vie, la tante de Charlotte-Elisabeth, Sophie de Hanovre, cultiva une identité construite sur

höfische Gesellschaft in Deutschland von der Mitte des 17. bis zum Ausgang des 18. Jahrhunderts. Versuch einer Typologie, Tübingen, 1993, p. 88-89.

3. « In Frankreich pflegt man nicht viel Zeremonien zu machen; [...] allhier in Deutschland hat man mehr Zeremonien, und ich finde solches auch besser, als daß man wie ein Hund hingschleppt wird und fast kein Mensch weiß, was passiert. Es scheint, in Frankreich will man sparen. Aber ein jedes Land hat seine Weise. » (*Briefwechsel der Kurfürstin Sophie von Hannover mit dem Preußischen Königshause*, éd. par Georg Schnath, Berlin, Leipzig, 1927, p. 227, lettre du 7 mars 1712).
4. « [...] und im Ganzen geht es sehr gravitatisch und ceremoniell zu. » (Cité d'après Eduard Vehse, *Geschichte der deutschen Höfe seit der Reformation*, T. XIII, *Geschichte des österreichischen Hofes und Adels und der österreichischen Diplomatie, siebenter Theil*, Hambourg, 1852, p. 31 et suivantes).
5. Anthony Blunt, *Kunst und Kultur des Barock und Rokoko. Architektur und Dekoration*, Fribourg, Bâle, Vienne, 1978, p. 272.
6. « [...] der ceremonien Erbfeindt [...] » (*Briefe der Prinzessin Elisabeth Charlotte von Orleans an die Raugräfin Louise 1676-1722*, éd. par Wolfgang Menzel, Stuttgart, 1843, p. 107).

la fierté de ses nobles origines – son père était Prince-électeur du Palatinat, sa mère fille du roi d'Angleterre –, ce qui lui valut d'être raillée par Antoine-Ulrich, duc de Brunswick, qui affirmait qu'elle « se prenait pour une des princesses les plus importantes du monde⁷ ».

Par principe, une princesse mariée était traitée en fonction du rang le plus élevé auquel elle pouvait prétendre – soit celui de sa famille d'origine, soit celui de son époux. Si son rang de naissance était inférieur à celui de son mari, elle n'en bénéficiait pas moins d'un cérémonial identique à celui qui était réservé à celui-ci : « Pendant toute la durée du mariage, ces épouses princières sont respectées et traitées avec suffisamment d'attention et, en ce qui concerne les cérémonies extérieures, de la même manière que le prince lui-même [...] »⁸. En revanche, cette règle n'était pas systématiquement appliquée lorsqu'un prince épousait une femme de la bourgeoisie. Ainsi, ce ne fut qu'après de nombreuses requêtes auprès de l'empereur, appuyées par d'importants subsides, que Léopold I^{er}, prince d'Anhalt-Dessau, obtint que sa femme Anna Luise Föhse – fille de pharmacien, qu'il avait épousée en 1698 – soit reconnue comme son égale, en 1701⁹. Son accession au rang de prince de l'Empire ne leur procura pas uniquement la parité cérémonielle, mais aussi l'assurance des droits héréditaires pour leurs enfants communs.

A partir du moment où les femmes de la noblesse pouvaient prétendre à un rang de naissance plus élevé que leurs maris, elles bénéficiaient, toute leur vie durant, du traitement cérémoniel réservé à leur famille d'origine¹⁰. Dans son *Ceremoniel-Wissenschaft der großen Herren*, Julius Bernhard von Rohr précise à ce sujet :

« Lorsque les épouses sont de rang supérieur, puisqu'il arrive de temps en temps que des princes épousent des princesses royales et des comtes de l'Empire des princesses princières, l'on pratique un cérémonial différent pour les hommes et les épouses, celles-ci étant traitées en fonction de leur rang, tandis que ceux-là sont considérés comme quelque peu inférieurs¹¹. »

-
7. « [...] eine von den grösssten Prinzessinnen der Welt schätzete. » (Cité d'après *Sophie Kurfürstin von Hannover (1630-1714)*, éd. par Alheidis von Rohr, dossier d'exposition, Hanovre, Historisches Museum, 1980, p. 38).
 8. « In währendem ehestande werden solche fürstliche gemahlinnen mit gnugsamer aufwartung und was die äusserlichen ceremonien belanget, auf die weise, wie der landes=herr selbst, geehret und unterhalten [...] » (Veit Ludwig von Seckendorff, *Teutscher Fürsten-Staat samt des sel. Herrn Antonis Zugabe Sonderbarer und wichtiger Materien...*, éd. par Andres Simson von Biechling, Jena, 1737, réimpression, Aalen, 1972, p. 169).
 9. Erdmute Alex et al., *Anhaltische Schlösser in Geschichte und Kunst*, Niedernhausen, 1991, p. 79.
 10. Et cela même si elles n'exerçaient plus de fonction gouvernementale, comme dans le cas de Christine de Suède qui, après son abdication, continua de revendiquer le rang que lui conféraient ses droits royaux.
 11. « Sind ihre Gemahlinnen von höheren Stande, wie es denn hin und wieder geschicht, daß Fürsten sich mit Königlichen Princeßinnen, und Reichs=Grafen mit Fürstlichen Princeßinnen

Comme elle l'explique elle-même, la margrave Wilhelmine de Bayreuth, née princesse de Prusse et alors mariée à un homme de rang inférieur, défendait de manière d'autant plus véhémement ses droits royaux que : « [...] je savais aussi que, si jamais je devais renoncer à mes droits en tant que fille de roi, je ne pourrais plus jamais y prétendre à nouveau¹². »

La question de la préséance avait une telle importance que toute femme de quelque condition que ce soit s'efforçait d'accroître ses prérogatives. La recherche de préséance s'immisçait d'ailleurs jusque dans le protocole régissant la relation entre les sexes. Relativement à celle-ci, des codes de conduite spécifiques s'étaient imposés en Europe centrale au début du XVIII^e siècle. Fondés sur l'idéal du courtisan « bien éduqué », ils accordaient la prééminence à la femme de cour dans le cadre des rapports cérémoniels, avec tous les privilèges qui en découlaient : « [...] bien que les dames aient, presque partout et dans la plupart des cas, la priorité sur les gentilshommes¹³. » Ainsi, la littérature normative justifiait-elle souvent les prescriptions du cérémonial, en soutenant que le sexe féminin devait être respecté *per se* : « En l'honneur de leur sexe, les dames princières jouissent, à ces moments-là [lors du cérémonial d'accueil des visites] et dans d'autres cérémonials du même genre, de prérogatives particulières¹⁴. »

Des privilèges accordés en vertu de la « politesse » relevait par exemple la possibilité qui leur était faite d'accéder librement à la personne du prince. Si, à Versailles, le Grand Appartement du roi était librement accessible, le Petit Appartement – comprenant salle à manger, salle de bains, bibliothèque, le cabinet des chiens, le cabinet de travail, le Cabinet des Agates et les Bijoux et le Cabinet des Curiosités – n'était ouvert qu'à quelques privilégiés. La hiérarchie des « entrées », qui établissait

vermählen, so wird ein besonders Ceremoniel mit den Gemahlinnen, und ein anders mit den Manns=Personen vorgenommen, jene werden nach ihrem Stande tractirt, diese aber etwas geringer angesehen.» (Julius Bernhard von Rohr, *Einleitung zur Ceremoniel-Wissenschaft Der großen Herren*, Berlin, 1733, réimpression, éd. par Monika Schlechte, Leipzig, 1990, p. 361-362. Voir aussi Sabine Koloch, « Zeremoniellbücher als Forschungsaufgabe kulturhistorischer Frauenforschung », dans *Kritische Berichte* 4, 1996 (dossier *Weiblichkeitsentwürfe in der Kunst um 1700*), p. 43-53).

12. « [...] ich wußte auch, daß, falls ich meine Rechte als Königstochter einmal aufgab, ich sie nie wieder zurückerlangen würde. » (*Wilhelmine von Bayreuth. Eine preußische Königstochter. Glanz und Elend am Hofe des Soldatenkönigs in den Memoiren der Wilhelmine von Bayreuth* [1810], trad. du français par Annette Kolb, éd. par Ingeborg Weber-Kellermann, Francfort, 1990, p. 369). Le fait de « renoncer occasionnellement à la préséance » pouvait entraîner « la perte juridique de la préséance en elle-même » (Adalbert Erler, « Vorrang » et « Vortritt », dans *Handwörterbuch zur deutschen Rechtsgeschichte*, 37. livraison, Berlin, 1994, col. 1058-1061, ici 1058).
13. « [...] ob zwar die Damen fast allenthalben in den meisten Stücken vor den Cavalieren einen Vorzug haben [...] » (Johann Heinrich Zedler, *Grosses vollständiges Universal-Lexicon...*, 65 vol., Halle, Leipzig, 1733-1750, *ad vocem* « Zimmern-Ceremoniel », T. LXII (1749), col. 773).
14. « Die Hoch=Fürstlichen Dames geniessen, aus honneur vor ihr Geschlecht, bey diesen [Empfangszeremoniell bei Visiten] und andern dergleichen Ceremoniellen besondere Praerogativen. » (Rohr, 1733 (note 11), p. 365).

l'ordre de préséance, était établie en fonction des pièces dans lesquelles les courtisans désireux d'y prendre pied étaient autorisés à pénétrer : les entrées familières, les premières entrées, les entrées de la Chambre, les entrées du Cabinet. La reine, la princesse royale et la belle-sœur du roi, accompagnées de leurs dames d'honneur et éventuellement de leurs dames d'atour, pouvaient réclamer le droit éminent à la « Première entrée » lors de la cérémonie du lever. Elles étaient aussi autorisées à être présentes dans le Cabinet des Perruques au moment où l'on pourrait celle du roi, distinction encore plus prestigieuse que celle que conféraient les entrées du Cabinet¹⁵.

La réglementation de l'accès

La position et l'influence de tous les membres de la société de cour dépendaient de l'accès direct au souverain¹⁶. Une des fonctions essentielles du cérémonial de cour consistait à réglementer cette accessibilité tout en assurant la protection des souverains. Mais l'étiquette du prince et de la princesse, et plus généralement des genres au sein de la cour, se distinguait sur un point précis, celui de la sauvegarde de la vertu ou pudeur bien sûr sexuelle des femmes, que garantissait le contrôle ininterrompu de l'exposition publique. Le contact avec les visiteurs masculins était régi par une réglementation qui écartait tout doute possible quant à d'éventuels comportements inconvenants.

Car, dans certaines circonstances, les princesses étaient dans l'obligation de recevoir dans leurs appartements des personnes masculines de qualité. Pour les proches bien sûr, mais aussi les diplomates, les princes effectuant leur Grand Tour ou encore les gentilshommes de la cour, les conditions de cet accès étaient simplifiées par l'habitude ou le protocole. L'on prenait toutefois des « mesures de précaution », établies en fonction du rang et des âges respectifs du visiteur et de l'hôtesse, et très différentes d'une cour à l'autre. C'était surtout la première visite d'un hôte à la cour qui exigeait une réglementation précise.

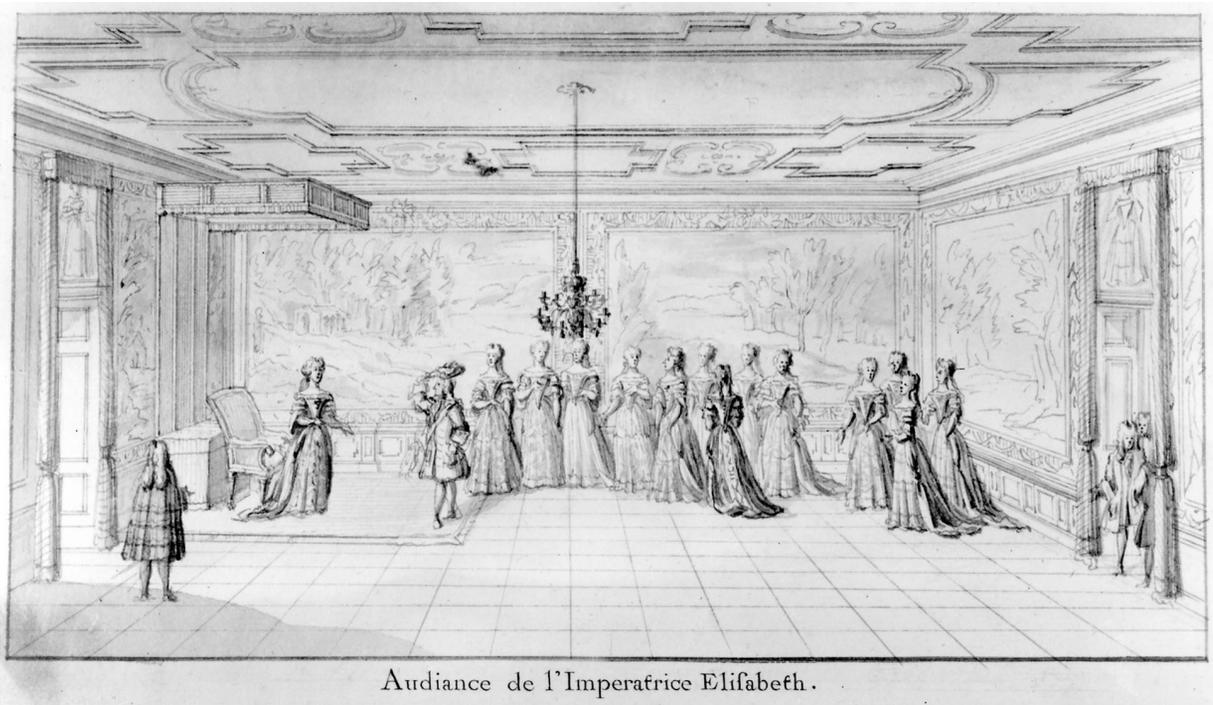
« Dans les cours, l'audience solennelle auprès des dames de la plus noble naissance doit être demandée par l'intendant de la cour ou, si cette fonction n'est pas attribuée, par l'intendante de la cour ou la première dame d'honneur. Les gentilshommes déjà connus de Monsieur n'ont

15. Caroline Hanken, *Vom König geküßt. Das Leben der großen Mätressen*, Darmstadt, 1996, p. 35-36 (1^{re} éd. sous le titre *Gekust door de koning : koninklijke mätresses aan het franse hof in de zeventiende en achttiende eeuw*, Amsterdam, 1996).

16. Voir ici plus en détail Ute Daniel, *Hoftheater. Zur Geschichte des Theaters und der Höfe im 18. und 19. Jahrhundert*, Stuttgart, 1995, p. 21-38.

pas toujours besoin de demander une audience, mais ils sont généralement présentés à l'épouse juste avant que l'on se réunisse à table. C'est en général la dame d'honneur, la camériste ou la femme de chambre de service qui s'occupe de la demande et de l'introduction de toute audience privée auprès de princesses et d'autres personnes du sexe féminin de rang très élevé¹⁷. »

Une fois le premier contact établi, les autres visites se passaient généralement sans contrainte supplémentaire, bien que la princesse ne demeurât jamais seule, afin que sa réputation ne souffrît aucun soupçon. Les dames d'honneur avaient en particulier pour mission de se tenir toujours suffisamment près de celle-ci, afin de pouvoir être vue ou entendue, en particulier lorsqu'étaient présents des visiteurs masculins (ill. 1). A la



Audiance de l'Imperatrice Elifabeth .

1 Raymond Leplat, *Audience de l'ambassadeur de Saxe, le comte de Flemming, auprès de l'impératrice Elisabeth-Christine*, 1719, Dresde, Staatliche Kunstsammlungen, Kupferstich-Kabinett

17. «Die solenne Audienz bey Damen von höchster Geburt wird an den Höfen durch den Obristhofmeister, oder, wo diese Stelle nicht herkommlich ist, durch die Obristhofmeisterin oder die erste Staatsdame (Dame d'honneur) erbeten. Bey Cavaliers, welche dem Herrn schon bekannt sind, bedarf es nicht allemal einer besondern Audienzerbittung, sondern bey der Versammlung zur Tafel werden solche insgemein kurz vorher der Gemahlin präsentirt. Die Anmeldung und Einführung zu Privataudienzen bey Prinzessinnen und andern höchsten Personen weiblichen Geschlechts verrichtet insgemein die den Dienst habende Hofdame, Kammerfrau, oder Kammerdienerinn.» (Amaranthes [Gottlieb Siegmund Corvinus], *Nutzbares, Galantes und curiöses Frauenzimmer-Lexicon* [1715], Leipzig, 1775¹³, ad vocem «Audienz», col. 244).

cour de l'empereur, la réception d'un électeur par l'impératrice s'effectuait dans le cadre d'un protocole réglementé :

« Les portes ne sont pas fermées, comme chez l'empereur, mais restent ouvertes et l'intendante de la cour de l'impératrice chargée du service est présente la plupart du temps; de même, un Electeur ne reste pas couvert en présence de l'impératrice, car cela serait contraire à la civilité et au respect que l'on doit observer au sein de la chambre des dames¹⁸. »

Les récits de voyages de Keyßler révèlent qu'une telle audience était considérée comme « privée », malgré la présence de l'intendant et de l'intendante de la cour :

« L'on parle d'audience privée auprès de l'impératrice, lorsqu'il n'y a personne d'autre dans la pièce que l'intendante de la cour (qui se tient à distance de l'impératrice) et l'intendant de la cour qui reste près de la porte, de façon à ce que tous les deux ne puissent pas comprendre ce qui se dit¹⁹. »

Une princesse qui n'était pas mariée n'était autorisée à se trouver seule avec un homme que si celui-ci appartenait à sa famille proche. Dans les autres cas, les visiteurs devaient d'abord demander aux parents une autorisation de visite. En étaient dispensés les visiteurs qui, en raison de leur âge très précoce ou très avancé, étaient considérés comme « inoffensifs ». Pareillement, la relation avec les pages installés à la cour, tous garçons ou adolescents d'origine aristocratique, ne semble pas avoir fait l'objet de restrictions particulières.

De manière générale, toutes les règles de préséance qui régissaient la relation au prince s'appliquaient de façon encore plus stricte lorsqu'il s'agissait d'une princesse. Le *Nouveau traité de la civilité* d'Antoine de Courtin rappelle que le visiteur d'une personne souffrante ou alitée ne doit en aucun cas s'asseoir sur le lit, non sans préciser : « Mais sur tout, il faut observer que c'est une très-grande indécence de s'asseoir sur

18. « Die Thüren werden nicht, wie bey dem Kayser, geschlossen, sondern bleiben offen, und meistens auch wohl die Ober=Hof=Meisterin der Kayserin aufwartend, gegenwärtig; so bedeckt sich auch kein Churfürst in Praesentz der Kayserin, denn dieses wäre wieder [sic] die civilität, und Respect, welchen man dem Frauenzimmer schuldig. » (Gottfried Stieve, *Europäisches Hof-Ceremoniel*, Leipzig, 1723, chap. III, « Was für ein Ceremoniel bey Zusammenkunft kayserl. Majestät, und eines Churfürsten gewöhnlich ist », p. 188-189).

19. « Eine Privat=Audienz bey der Kayserin heist, wenn niemand in dem Zimmer ist, als die Obrist=Hofmeisterin (welche entfernt von der Kayserin stehet) und der Obrist=Hofmeister, so bey der Thüre bleibt, also, daß beyde von demjenigen, was gesprochen wird, nichts verstehen können. » (Johann Georg Keyßler, *Neueste Reise durch Teütschland, Böhmen, Ungarn, Schweiz, Italien und Lothringen*, 2 vol., T. II, Hanovre, 1740, p. 82, col. 947).

le lit, & particulièrement si c'est d'une femme [...]»²⁰. » Nombreuses sont alors les prescriptions invitant à la prudence, « notamment lorsqu'il s'agit d'une femme ». Julius Bernhard von Rohr insiste : « Pour la visite des dames, il faut, à beaucoup d'égards, être encore plus correct et prudent que lorsqu'on fait sa visite à un gentilhomme²¹. » La cour favorisait naturellement la promiscuité entre les femmes et les hommes, le logement de ces derniers à une distance géographique raisonnable permettant souvent de décourager les tentations.

Le rapport à l'autre sexe

Tous les traités de cérémonial et d'étiquette contiennent des prescriptions qui indiquent de quelle manière un gentilhomme doit se comporter « dans son rapport avec les femmes »²². Codifiés par l'art de vivre courtois mais peu appréciés par les femmes, les contacts physiques posaient de délicats problèmes de comportement, notamment dans le cadre des salutations où, comme l'explique Courtin, il n'était pas bien venu de présenter sa main à une dame : « Il n'est pas non plus d'un homme de qualité, s'il se trouve en compagnie de Dames, de [...] porter la main [...] »²³.

« Selon les différents endroits et pays, à l'arrivée, l'on tend (ce qui a été abandonné en France) ou incline la main, ou alors l'on donne un baisemain à l'autre. Mais vis-à-vis d'une femme, il convient seulement de faire une profonde révérence [...] »²⁴. » Apparemment, la poignée de main pouvait être interprétée comme le signe d'une grande intimité. C'est pour la même raison que le baisemain, lui aussi, devait être appliqué avec la plus grande prudence :

« En ce qui concerne le baisemain, il s'agit d'une chose qui, la plupart du temps, est permise et non pas contraire à la bienséance, que la femme soit célibataire ou mariée, mais cela ne doit pas avoir lieu trop souvent ou avec une trop grande affection, plutôt d'une manière

20. Antoine de Courtin, *Nouveau traité de la civilité...*, Amsterdam, 1671, p. 42.

21. « [...] besonders, wenn es sich um eine Frau handelt. [...] In Aufwartung der Dames muß man in vielen Stücken noch accurater und behutsamer seyn, als wenn man Cavaliers seinen Besuch abstattet. » (Julius Bernhard von Rohr, *Einleitung zur Ceremoniel-Wissenschaft Der Privat-Personen*, Berlin, 1728, réimpression, éd. par Gotthardt Frühsorge, Leipzig, 1990, p. 351).

22. *Von dem Umgang mit Frauenzimmer*, ainsi le titre de tout un chapitre chez Rohr, 1728 (note 21), p. 361-384.

23. De Courtin, 1671 (note 20), p. 33.

24. « Bey der Ankunfft wird / nach Unterschied derer Orten und Landen / die Hand entweder gegeben (so in Franckreich abkommen) oder gebogen / oder aber des andern Hand geküset : Vor dem Frauenzimmer aber wird nur ein tieffer Reverenz gemachet [...] » (Friedrich Wilhelm von Winterfeld, *Teutsche und Ceremonial-Politica*, 2 vol., Francfort, Leipzig, 1700, T. I, p. 922).

respectueuse et, par exemple, seulement au moment du compliment des adieux ou bien lorsqu'elle nous donne l'occasion, à travers ce qu'elle dit, de lui témoigner une certaine soumission²⁵. »

Lors des festivités et à l'occasion des nombreux divertissements pratiqués par la cour en plein air, le cérémonial organisait certains contacts physiques par ailleurs prohibés, comme le baiser sur la joue. Le gentilhomme devait alors adapter son comportement au rang, à l'âge et au caractère de la dame, et deviner, le cas échéant, si la situation l'autorisait ou non à oser un baiser.

Ces exemples montrent à quel point les princesses savaient user du cérémonial pour conserver et soutenir leur rang et leur honneur. L'observation des règles cérémonielles avait deux conséquences. Elle permettait, d'une part, de faire connaître sans ambiguïté possible la position sociale d'une princesse et d'écartier, d'autre part, toute forme d'interrogation quant au caractère vertueux et chaste de celle qui ne saurait être sensible à quelque avance que ce soit. Et la prééminence accordée au sexe féminin permettait de soutenir encore l'exigence des égards les plus appropriés.

La princesse comme éducatrice du gentilhomme de la cour

Rétrospectivement, l'histoire a souvent jugé mesquine ou capricieuse l'obstination avec laquelle les princesses exigeaient un traitement cérémoniel spécifique. Cette interprétation néglige à quel point la connaissance précise du cérémonial ainsi que sa mise en application étaient tacitement devenues le domaine socio-politique d'élection des femmes aristocratiques. « Les femmes s'orientent toutes en fonction du rang de leurs époux et connaissent souvent mieux leur ancienneté qu'eux-mêmes²⁶. »

Que les femmes aient mieux connu – ou se soient efforcées de mieux connaître – les prérogatives de leur rang que les hommes s'explique entre autres par l'enseignement qu'elles dispensaient aux jeunes dames d'honneur à ce sujet, mais surtout par leur fonction d'« instance de civilisation de l'homme »²⁷. Pour donner au fils d'un prince l'éducation conforme

25. « Was den Hand=Kuß anlangt, so ist es zwar eine Sache die meistens erlaubt, und dem Wohlstand nicht zuwider, sie mag ledig oder verheyrahtet seyn, jedoch muß es nicht allzu oft und mit zu grosser Zärtlichkeit geschehen, sondern auf eine respectueuse Art, und etwan nur bey dem Abschieds=Compliment, oder wenn sie uns durch ihre Reden Gelegenheit giebt, daß wir ihr eine gewisse Submission davor bezeugen sollen. » (*Ibid.*)

26. « Die Weiber gehen durchgehends nach dem Rang ihrer Männer, und wissen ihrer Männer Anciennité vielmahls besser als die Männer selbst. » (Rohr, 1733 (note 11), p. 270).

27. Koloch, 1996 (note 11), p. 43-53, 52.

à son rang, en suivant l'idéal de l'honnête homme, il fallait cultiver en lui certaines vertus facilitant la communicabilité et l'organisation des relations humaines. Chez Seckendorff, ces qualités précèdent les compétences fondamentales que sont la lecture, l'écriture et le calcul :

« [Il faut notamment les instruire] dans les vertus qui siéent bien aux personnes de rang élevé, même s'ils ne règnent pas, et qui leur assurent honneur et gloire, et qui sont alors : la modestie, la circonspection, la gentillesse, l'humilité, la vérité, la modération, la politesse etc.²⁸ »

Durant son Grand Tour, figure imposée de la formation princière, la transformation du jeune gentilhomme en courtisan accompli se parachevait dans les antichambres et cabinets des nobles hôtes des autres cours²⁹. Leur valeur d'exemple, associée à des recommandations douces et ludiques, stimulait l'exercice et la transmission des codes de conduite et du cérémonial de la vie aristocratique. La littérature prescriptive fait souvent référence à la bonne influence exercée par les dames de la cour. Des lettres, récits de voyages et journaux révèlent l'efficacité de leur entremise dans cette forme éminente d'acculturation. Plus encore que le fait d'intégrer une cour spécifique, les commentaires suscités ultérieurement par la conduite du jeune homme et relayés par les nombreux échanges épistolaires des dames contribuaient de façon décisive à son apprentissage social.

Les appartements des dames

Une conséquence immédiate des privilèges accordés aux femmes par la courtoisie cérémonielle tint dans l'exigence d'une décoration elle-aussi appropriée à leurs appartements, c'est-à-dire, dans notre contexte, aux appartements de parade.

« Les ameublements des pièces, c'est-à-dire la façon et la matière des tapisseries, chaises, tables, miroirs, guéridons, petits guéridons, cheminées etc. doivent être différenciés. En général, les pièces des dames

28. « Sonderlich aber in denenjenigen tugenden [sollen sie unterwiesen werden], welche hohen standes-personen, wenn sie gleich auch nicht regieren, dennoch wohl anstehen und ihnen ehre und ruhm bringen, als da sind : Bescheidenheit, fürsichtigkeit, freundlichkeit, demuth, wahrheit, mäßigkeit, höfflichkeit, etc. » (Seckendorff, 1737 (note 8), p. 173).

29. Pour un point de vue général sur ce sujet, voir Katrin Keller, « Zwischen Zeremoniell und "desbauche" : die adlige Kavalierstour um 1700 », dans *Menschen und Grenzen in der Frühen Neuzeit*, éd. par Wolfgang Schmale et Reinhard Stauber, Berlin, 1998, p. 259-281 ; concernant la mission éducative des femmes, voir Antje Stanek, « Aufwachsen im Ausland. Zur geschlechtsspezifischen Sozialisation adeliger Knaben im 17. Jahrhundert », dans *L'Homme. Zeitschrift für Feministische Geschichtswissenschaft* 2, 1997 (dossier *Höfische Welt*), p. 242-256.

sont mieux décorées et meublées que celles des hommes [...]. Les salles d'audience des personnes royales et princières sont encore plus confortables que les salons dans lesquels ils se tiennent d'habitude. Dans leurs boudoirs et cabinets, l'on trouve, surtout chez les dames, certains détails encore plus somptueux, plus fins et plus délicats³⁰. »

En vertu de cette conception, au demeurant soutenue par les théoriciens, les pièces les plus précieuses et les plus somptueusement décorées étaient dévolues, dans presque tous les châteaux, à la princesse. Une situation symboliquement identifiable dans l'ensemble architectural du château, un nombre supérieur de pièces ainsi qu'un ameublement plus moderne et un luxe de matières plus prononcé, constituent l'expression visible de la supériorité à laquelle pouvaient prétendre les appartements des dames en regard des appartements des messieurs.

La disposition des appartements

La disposition des appartements de parade de chaque côté d'un espace central formé par le vestibule, l'escalier et la salle principale suggère l'idée que, tout comme en peinture, la latéralisation hiérarchique traditionnelle issue du contexte sacré est transposée dans la distribution du château³¹. Dans les tableaux, ce qui correspond, pour celui qui regarde, à la partie gauche, correspond à la dextre en héraldique; elle est réservée à la personne ou à la scène la plus importante³². Cette logique de latéralisation, immanente et procédant de l'intérieur vers l'extérieur, est-elle susceptible de s'appliquer à une représentation en trois dimensions comme l'architecture? Dans le cas du château composé d'un corps de logis et de deux ailes en retour, le point de repère central est toujours constitué par le côté cour donnant sur la ville, dont la moitié gauche (ou dextre) forme la partie la plus distinguée. Comme l'autel, siège de l'Esprit Saint, est orienté, à l'intérieur de l'église, en direction des croyants, le château, en tant que siège

30. «Die Ausmeublirungen der Zimmer, als, die Façon, und der Zeug der Tapisserien, Stühle, Tische, Spiegel, Gueridons und Gueridonetten, Camine u.s.w. müssen von einander unterschieden seyn. Die Zimmer der Dames werden insgemein besser paradirt und ausmeublirt, als der Manns=Personen [...]. Die Audienz-Gemächer der Königlichen und Fürstlichen Personen sind noch propper als die Wohnungs Zimmer, darinnen sie sich ordentlich aufzuhalten pflegen. In ihren Retiraden und Cabinettern findet man, zumahl bey denen Dames, manches noch prächtiger, zierlicher und delicateser.» (Rohr, 1728 (note 21), chap. XII, «Von der Wohnung, von Zimmern und deren Meublen», p. 329-330).

31. Certains théoriciens de l'architecture comme Paul Decker ou Leonhard Christoph Sturm ont proposé une autre disposition. Selon le «plan idéal» qu'ils proposent, les princesses sont logées dans une aile latérale, tandis que le deuxième appartement de parade aménagé dans le corps de logis était destiné aux invités de rang élevé. Voir Möhlenkamp, 1991 (note 2), p. 100, 102.

32. Manfred Lurker, «Die Symbolbedeutung von Rechts und Links und ihr Niederschlag in der abendländisch-christlichen Kunst», dans *Symbolon* N.F. 5, 1980, p. 95-128.

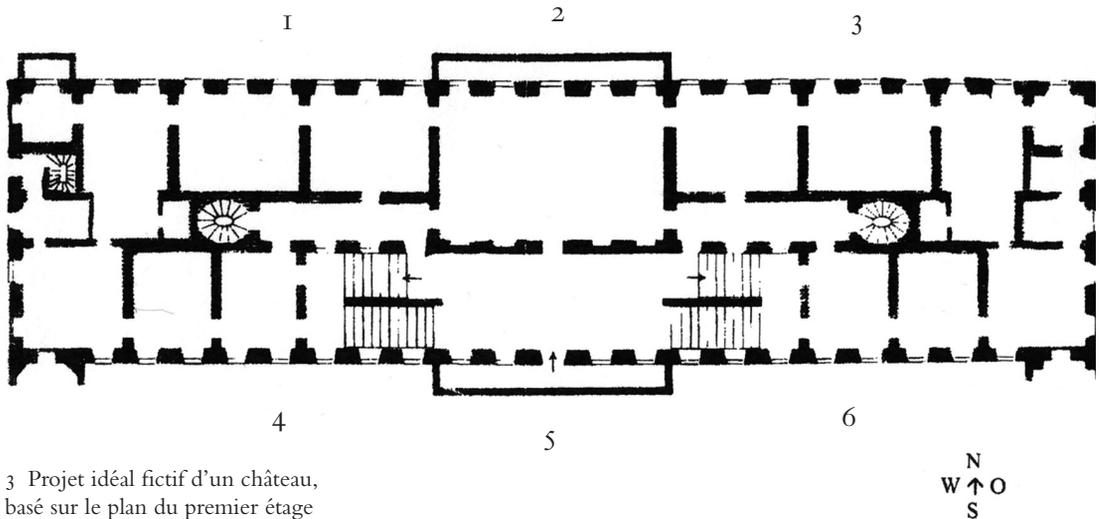


2 Martin van Meytens, *Banquet de noces de l'empereur Joseph II et de la princesse de Parme*, 1760, détail de la partie droite avec les dames de cour assises et le couple impérial à la tête de la table, Vienne, Kunsthistorisches Museum

administratif du prince, serait ainsi orienté en direction de la communauté des sujets formée par la ville³³. L'hypothèse selon laquelle une telle disposition hiérarchique aurait été délibérée est confirmée par certaines prescriptions cérémonielles, par exemple celles concernant l'ordre des places à table, où s'impose une supériorité de la droite du prince, quand est généralement attribuée à la femme la place à gauche (ill. 2) : « La plupart du temps, les dames sont placées à gauche des altesses princières, les gentilshommes en revanche à droite³⁴. »

33. Voir aussi Cordula Bischoff, *Strategien barocker Bildpropaganda. Aneignung und Verfremdung der heiligen Elisabeth von Thüringen*, Marbourg, 1990.

34. « Die Dames werden meistens gegen die linke Seite der Fürstlichen Herrschaft gesetzt, die



3 Projet idéal fictif d'un château, basé sur le plan du premier étage du château de Rastatt, par Cordula Bischoff

Les appartements d'été donnent sur le jardin au nord et les appartements d'hiver sur la ville au sud ; les appartements de la princesse se trouvent dans l'aile ouest, ceux du prince dans l'aile est.

1. Appartement d'été de la princesse (*Sommerappartement der Fürstin*)
2. Côté du jardin
3. Appartement d'été du prince (*Sommerappartement des Fürsten*)
4. Appartement d'hiver de la princesse (*Winterappartement der Fürstin*)
5. Côté de la ville
6. Appartement d'hiver du prince (*Winterappartement des Fürsten*)

De manière analogue, on pourrait alors supposer que les pièces situées du côté gauche du château, considéré comme le plus distingué (ill. 3)³⁵, devaient être attribuées au prince. Dans la majorité des châteaux isolés dans le paysage, les jardins sont cependant orientés au nord³⁶, et les façades côté cour, par conséquent, au sud³⁷. La distribution des pièces s'effectuait

Cavaliers aber zur rechten.» (Rohr, 1733 (note 11), § 44, «Von dem Tafel-Ceremoniel», p. 110).

35. Möhlenkamp arrive aussi à la conclusion suivante : «Généralement, le côté gauche du château vu de la cour est le côté le plus distingué.» (Möhlenkamp, 1991 (note 2), p. 102, note 298).

36. C'est par exemple le cas à Pommersfelden, Karlsruhe, Ludwigsbourg, Zerst, Caputh, Charlottenbourg et Mosigkau.

37. Au-delà d'une répartition des sexes en fonction des quatre points cardinaux, il pouvait être envisagé de dédoubler les appartements à l'intérieur des deux moitiés du corps de logis, afin que chacun dispose de quartiers d'été orientés au nord et de quartiers d'hiver donnant au sud. «Afin de résider comme il se doit, il convient d'avoir tous les six mois des pièces différentes pour l'hiver et l'été qui se trouvent les unes à côté des autres, séparées uniquement par un mur. Par conséquent, chaque étage dispose de la double quantité de pièces, les unes orientées vers la cour, les autres vers l'extérieur, qui permettront de mettre à profit les différents moments de la journée et de modérer les effets de la chaleur et du froid. C'est pour cela que les pièces d'hiver doivent être plus étroites, afin de pouvoir être chauffées plus facilement et de garder la chaleur.» («Danehero nohtwendig, wol bewohnt zu sein, vor jedes halbe Jahr andere Zimmer, als vor den Sommer und Winter, zu haben, so neben einander stehen und blos mit einer Mauer unterschieden. Und also jeder Stok toblete Zimmer hat, die einen in den Hof, die anderen hinaus gerichtet, so gewiss grosse Gelegenheit geben und verursachen werden, die Gelegenheit der Zeiten, der Hitz und Kelte zu moderieren und zu endtfinden. Danehero die Winter auch enger sein sollen sich leichter heitzen zu lassen und die Werme zu erhalten.» (Karl Eusebius von Liechtenstein, *Werk von der Architektur*, destinée à son fils ; cité dans Victor Fleischer, *Fürst Karl Eusebius von Liechtenstein als Bauherr und Kunstsammler (1611-1684)*, Vienne, Leipzig, 1910 (Veröffentlichungen der Gesellschaft für Neuere Geschichte Österreichs, 1), p. 111.) Idéalement, l'aile est aurait alors dû abriter l'appartement d'été et d'hiver du prince, l'aile ouest l'appartement

alors en fonction des considérations pratiques dictées par les quatre points cardinaux, qui l'emportaient sur les conventions cérémonielles.

« Dans les demeures isolées, on installe les pièces du maître de maison en direction du matin [est], celles de la maîtresse de maison en direction du soir [ouest], les pièces d'été tournées vers minuit, et les pièces d'hiver vers midi. Le soleil du matin peut être stimulant pour les affaires du maître de maison, alors que la maîtresse de maison n'est pas dérangée dans son agréable sommeil matinal³⁸. Les pièces du côté minuit sont agréables en été à cause de l'air du nord, alors que la chaleur du soleil n'importune presque pas durant la journée. En hiver, les pièces du midi ne sont pas atteintes par le vent rude du nord, tandis que la chaleur du poêle s'associe à l'agrément du soleil³⁹. »

Les plans conservés, ajoutés à ceux que l'on peut reconstituer, confirment cette thèse : dans la grande majorité des cas, l'appartement de la princesse occupait la moitié occidentale et, par conséquent, la moitié gauche (ou droite) du corps de logis, symboliquement perçue comme supérieure. Même lorsque le jardin ne se trouvait pas au nord – ce qui ne permettait pas de profiter de l'orientation à l'ouest le soir – la maîtresse de maison restait dans l'aile la plus distinguée. Le logement des dames dans la moitié droite (ou senestre), qui ne contrevenait pas a priori au cérémonial, était une exception dans la réalité⁴⁰.

d'été et d'hiver de la princesse. En revanche, nous ignorons comment le changement saisonnier des appartements pouvait s'accorder avec la nécessité de disposer d'un appartement d'Etat et d'un appartement privé. Le corps de logis ne permettait pas de disposer de quatre appartements par personne, mais au maximum de deux (appartement de parade et appartement privé), la question est de savoir comment s'y aménageaient quartiers d'été et d'hiver. La plupart des traités d'architecture proposait de mettre les pièces côté jardin à disposition de l'appartement de parade ; celles-ci, également dévolues au quartier d'hiver, comportaient des pièces plus petites, ce qui ne se prêtait pas particulièrement à l'objectif de représentation.

38. « In ansehnlichen freystehenden Häusern legt man die Zimmer vor den Haus=Herrn nach Morgen, vor die Hauß=Frau nach Abend, die Sommer=Zimmer nach Mitternacht und die Winterzimmer nach Mittag. Dem Haus=Herrn kann die Morgen=Sonne eine Anregung zu seinen Geschäften seyn, die Haus=Frau aber wird durch die aufgehende Sonne in ihrem angenehmen Früh=Schlaff nicht gestöret. » (Johann Friedrich Penther, *Anleitung zur Bürgerlichen Bau-Kunst enthaltend ein Lexicon Architectonicum*, 2 vol., Augsburg, 1744-1745, T. I, chap. I, § 216, p. 26.) Surgit ici le topos, émanant de la critique bourgeoise, de la princesse désœuvrée, que l'on retrouve formulé ailleurs de manière bien plus tranchée : « Les femmes princières ont en grande partie l'habitude de se promener longtemps dans leur habit négligé, de boire du café, de lire quelque chose et de se faire habiller, jusqu'à ce qu'il soit presque temps de passer à table pour le déjeuner. » (« Die von Fürstlichen Frauenzimmer pflegen, grossen theils eine lange Zeit in ihren Habit négligée herum zu gehen, Caffée zu trincken, etwas zu lesen und sich ankleiden zu lassen, bis es fast Zeit ist, zu Mittags zur Tafel zu gehen. » Rohr, 1733 (note 11), § 12, « Von dem Schlafen=gehen und Aufstehen der grossen Herrn », p. 23-24).
39. « Die Mitternächte Zimmer werden im Sommer durch die Nord=Lufft angenehm gemacht, die Sonnen=Hitze aber darf sie fast den ganzen Tag nicht drucken. Die Mittägige Zimmer werden im Winter von der rauhen Nord=Lufft nicht berührt, wohl aber kommen ihrer Ofen=Wärme die Sonnenblicke zu statten. » (Penther, 1744-1745 (note 38), chap. I, § 216, p. 26).
40. A Salzdahlum, le prince résidait dans l'aile gauche, la princesse dans l'aile droite.

S'il n'avait pas ou plus d'épouse, le prince n'en faisait pas moins aménager un appartement conforme à cette fin du côté gauche qui, comme le montre le cas de Mannheim I (1720-1724), restait inutilisé⁴¹. Les appartements des princes ecclésiastiques, dont on peut supposer, en l'absence statutaire d'épouse, qu'ils étaient situés du côté gauche, révèlent à quel point la hiérarchie accordant la prééminence à l'homme s'était imposée et répandue. Ainsi Lothaire-François de Schönborn, qui occupait la moitié droite du château de Pommersfelden, aménagea dans la moitié gauche un prestigieux appartement pour les invités de rang impérial⁴². A Wurtzbourg, Frédéric-Charles de Schönborn se retira quant à lui dans une partie annexe de la fastueuse résidence construite entre 1720 et 1744, aménageant toute l'enfilade du corps de logis située côté jardin en « chambres d'invités » pour le couple impérial, les pièces de la partie gauche étant destinées à l'impératrice, celles de la partie droite à l'empereur (ill. 1 chez Friedrich). Les particularités dans la distribution des pièces s'expliquent toujours par des facteurs individuels⁴³. Pour répondre au double désir qui s'affirmait, depuis le milieu du siècle, de diversité et d'intimité des pièces, l'on s'écarta du schéma des appartements disposés de façon symétrique à l'étage noble. Le plus souvent, les deux appartements de parade se trouvaient alors dans la moitié gauche, l'un au-dessus de l'autre ; mais même dans ce cas-là, la princesse occupait l'étage noble, plus prestigieux, alors que le prince se contentait du rez-de-chaussée⁴⁴.

Ce cas révèle un décalage entre les principes de l'étiquette et leur mise en œuvre architecturale, celle-ci le cédant aux impérieux attendus du cérémonial. En effet, le surcroît de « politesse » qui était désormais attendu à l'endroit des dames et l'exigence d'une « meilleure décoration » pour les pièces attribuées à la princesse sont les signes concrets d'une prééminence accordée aux femmes.

Le nombre de pièces

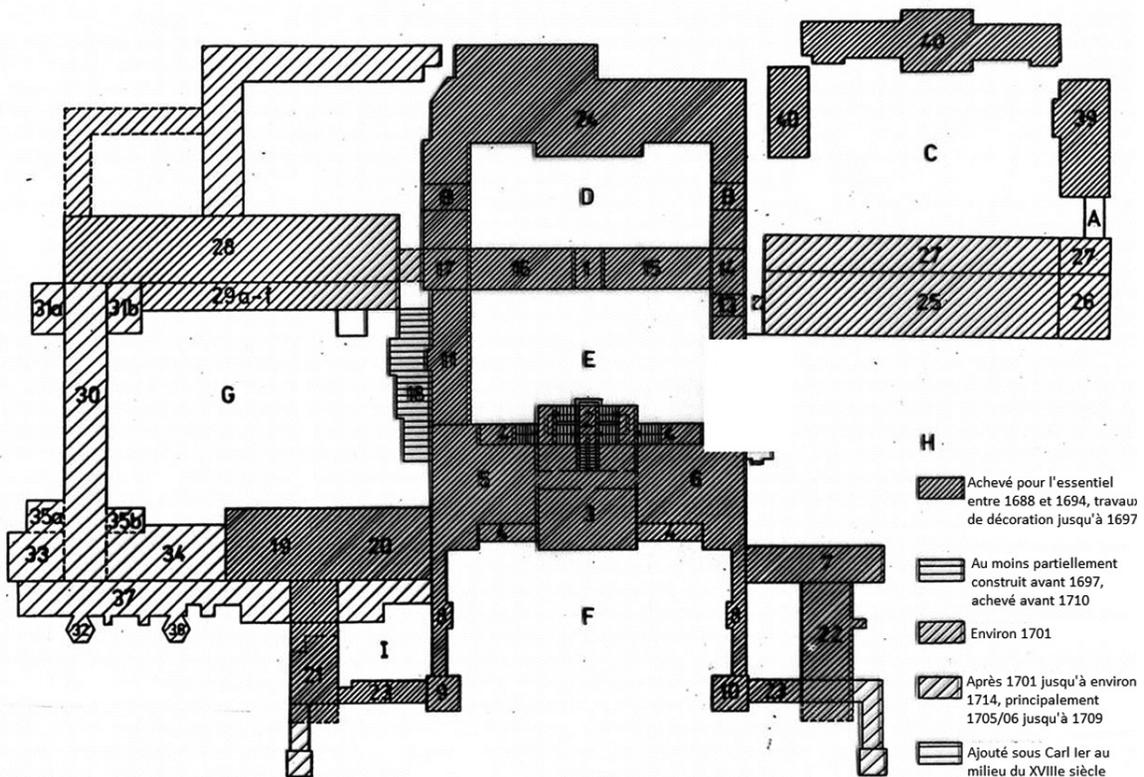
Le principe de la distribution symétrique prédominant, les appartements du couple princier semblent souvent identiques du point de vue du

41. En revanche, la princesse célibataire Anne-Wilhelmine d'Anhalt-Dessau attribua, au château de Mosigkau, l'appartement marital à son intendante de cour. Voir *Schloss Mosigkau im Dessau-Wörlitzer Gartenreich*, éd. par Kulturstiftung Dessau Wörlitz, Munich et Berlin, s. d. [2000], p. 6.

42. Dans le cas de Pommersfelden, il faut cependant tenir compte du fait que ce château constitue une donation impériale, l'ensemble de son programme décoratif développant une allégorie filée de la relation entre la maison impériale et le cardinal. Voir Walter Jürgen Hofmann, « "In campis pomeranicis" Ikonologie als Fiktion und Geschichte », dans *Wiener Jahrbuch für Kunstgeschichte* 43, 1990, p. 129-155.

43. Voir Bischoff, 2004 (note 1).

44. Ainsi par exemple à Arolsen, Karlsruhe, Schleissheim, Oldenbourg ou Kassel-Calden, bien que la landgrave de Hesse fût déjà morte au moment de la construction du château de plaisance.



4 Salzdahlum, château, Plan schématique

6. Appartements de la duchesse avec cabinet de porcelaines, donnant sur le jardin
7. Bâtiment annexe avec cabinet de toilette et cuisine d'apparat
8. Galerie de la duchesse
10. Cabinet de raretés de la duchesse
22. Serre et logement du jardinier

nombre et des dimensions des pièces⁴⁵. Une étude détaillée permet toutefois de constater d'intéressantes différences. Bien souvent, le plan de la partie centrale du corps de logis semble symétrique, alors que les pièces des deux appartements, quoique de nombre et de dimensions identiques et distribuées sur le même principe, étaient organisées différemment. Dans la résidence d'été de Salzdahlum par exemple (ill. 4), inaugurée en 1694, Elisabeth-Julienne, duchesse de Brunswick-Wolfenbüttel, disposait d'une antichambre de moins que son mari Antoine-Ulrich, mais de deux fois plus de pièces de service (garde-robe, chambres pour les caméristes et les dames d'honneur).

45. En effet, la bibliographie a souvent fait le constat d'une symétrie dans la distribution des pièces, qu'il convient, tout bien considéré, de réviser. Voir à ce sujet : Sigrid Puntigam, « "Oben und unten (und die leere Mitte)". Geschlechterdifferenz und Statusfrage. Zur Raumdisposition der Herrscherappartements des Arolser Schlosses », dans *Julius Ludwig Rothweil und die Architektur kleinfürstlicher Residenzen im 18. Jahrhundert. Beiträge des Kolloquiums zum 250. Todesjahr in Bad Arolsen*, actes, éd. par Birgit Kümmel, Ulrich Schütte, Petersberg, 2006, p. 89-108.

Souvent, les appartements agencés de manière symétrique dans l'aile des dames étaient complétés par d'autres pièces directement reliées aux pièces de parade, ou bien situées dans le retour d'équerre de l'aile latérale. Dans la plupart des cas, il s'agissait de cabinets supplémentaires ou d'espaces abritant des collections d'objets rares ou d'œuvres d'art. Ainsi, à Salzdahlum, Elisabeth-Julienne obtint-elle de disposer pour sa galerie d'une série d'annexes reliées à ses appartements : un cabinet de bain, une cuisine hollandaise donnant sur deux autres pièces renfermant une collection de paniers rares et un précieux service de verres et de porcelaine, une serre et, enfin, un pavillon avec « le cabinet de curiosités de la duchesse⁴⁶ ».

En 1746, dans la résidence d'été de Schwetzingen, l'électrice du Palatinat Elisabeth-Augusta disposait, dans les ailes ouest et sud, de six pièces de plus que son mari Charles-Théodore, dont l'appartement se trouvait dans l'aile nord⁴⁷.

En toute logique, il faut envisager que l'omniprésence des dames d'honneur rendait des plus variable le nombre des pièces de commodité. La garde-robe d'une princesse comprenait souvent plusieurs pièces, non parce qu'elle disposait de plus de vêtements ou de bijoux qu'un prince, mais surtout parce qu'elle avait besoin d'espace pour le grand nombre de caméristes et de demoiselles d'honneur censées se tenir, jour et nuit, à proximité immédiate de sa personne.

La partie centrale du château, formée par la cage d'escalier, la grande salle, les antichambres et les salles d'audience directement attenantes et dotées de fonctions diverses, était conçue pour servir la représentation politique et sociale du prince et de la princesse. Les chambres à coucher ainsi que les cabinets participaient pleinement à cette représentation. Dans le cas de ces derniers, c'était, plus encore que leur décoration, leur nombre qui soutenait le rang d'un appartement. Aussi les princesses ne manquaient pas de disposer bien souvent de davantage de cabinets d'apparat que les princes. Dans les cas où les enfilades ne déployaient que peu de pièces, il fallait veiller à ce que la princesse dispose de la distribution la plus avantageuse, comme à Weilbourg où furent aménagés, à partir de 1693, des appartements modernes pour le couple princier. Si le comte Jean-Ernest de Nassau-Weilbourg dut se satisfaire d'une antichambre, d'une chambre à coucher et d'un cabinet, la comtesse Marie-Polyxène disposa du même nombre de pièces avec un grand cabinet supplémentaire⁴⁸.

46. « [...] der Herzogin Cabinet von Raritäten » (*Herzog Anton Ulrich von Braunschweig. Leben und Regieren mit der Kunst*, cat. exp., Brunswick, Herzog Anton Ulrich-Museum, 1983, p. 96-98).

47. Carl Ludwig Fuchs, *Die Innenraumgestaltung und Möblierung des Schwetzingener Lustschlosses im 18. und 19. Jahrhundert* [inédit], thèse, Ruprecht-Karls-Universität Heidelberg, 1975, p. 17, 815.

48. Wolfgang Einsingbach, *Weilburg, Schloß und Garten. Amtlicher Führer*, Bad Homburg, 1974, p. 65.

Le topos de la « meilleure décoration »

La littérature consacrée mettait volontiers en avant l'idée d'un aménagement des cabinets de parade spécifique à chaque sexe, préconisation que reprend à son compte Leonhard Christoph Sturm :

«[...] le prince est censé collectionner des livres particulièrement rares / des cartes géographiques / des gravures / des médailles et tout genre d'antiquités / des instruments mathématiques / des dessins / de même, des plans et dessins de fortifications / bâtiments / machines / artillerie, la princesse des tableaux et porcelaines chinois / des récipients en jaspe, agate et autres pierres précieuses / des fleurs artificielles ou cousues et ainsi de suite⁴⁹.»

Cette distinction procède d'une conception évolutive de la notion d'apparat, qui apparaît bien dans l'attribution que Sturm fait à Monsieur d'un cabinet d'écriture et à Madame d'un cabinet de parade. Si les cabinets des hommes demeuraient conçus comme destinés à accueillir la lecture et l'écriture (bibliothèque) ou l'étude et l'observation («studiolo» scientifique), les cabinets des dames semblaient voués au service d'une représentation pure et dépourvus d'autre fondement. Ainsi s'en trouva renforcée la tendance toute théorique à associer les pièces d'apparat ou de parade à tout ou partie de l'appartement féminin :

«Dans les maisons ou châteaux prestigieux, une pièce de parade, d'apparat ou d'Etat est une pièce meublée avec faste et voisine des pièces de séjour qui sert souvent, au moment des solennités, de salle d'audience ; de même, les dames distinguées disposent de cabinets de toilette et de parade où se trouvent de précieuses tentures, des miroirs, pendules et autres objets de ce genre⁵⁰.»

Il faut toutefois constater que les points de vue de la littérature normative ne correspondent pas à la réalité. Les aménagements effectivement

49. «[...] der Fürst [soll] besonder curiose Bücher / Land-Karten / Kupferstiche / Medaillen und allerhand Antiquitäten / Mathematische Instrumente, Zeichnungen / item Abrisse und Desseine von Festungen / Gebäuden / Maschinen / Artillerie [sammeln], die Fürstin Chinesische Bilder und Porcellaine, Gefässe von Jaspis, Achat und andern Edelsteinen / künstlich gemachte / oder genähte Blumen und so weiter.» (Leonhard Christoph Sturm, *Vollständige Anweisung Grosser Herren Palläste*, Augsburg, 1718, p. 23 ; cité d'après Philipp von Württemberg, *Das Lackkabinett im deutschen Schloßbau. Zur Chinarezeption im 17. und 18. Jahrhundert*, Bern, 1998, p. 77).

50. «Parade-Zimmer, Prunck-Zimmer, Staats-Zimmer ist in ansehnlichen Schlössern oder Häusern ein kostbar meubliertes Zimmer an den Wohn-Zimmern, so oftmahls bei Solennien zum Audienz-Zimmer gebraucht wird, auch haben vornehme Dames Putz- und Parade-Zimmer, worin kostbare Tapeten, Spiegel, Uhren und dergleichen vorhanden.» (Penther, 1745 (note 39), p. 118).

réalisés ne démontrent pas que les dames aient été privées de la jouissance d'un cabinet d'écriture ou d'une bibliothèque. Bien au contraire, le cabinet d'écriture de la princesse était parfois le plus somptueusement décoré de toutes les pièces du château, comme le cabinet en cèdre attendant à la bibliothèque de la princesse Jeanne-Elisabeth d'Anhalt-Zerbst au château de Zerbst⁵¹.

La « meilleure » décoration satisfaisait avant tout au goût du jour. Dans les appartements des dames, tentures murales, meubles, draperies et rideaux, au même titre que les combinaisons de couleurs et le choix des matériaux, sacrifiaient généralement à la mode en vigueur. Cette tendance était favorisée par l'ordre qui s'imposait lorsque l'on entreprenait la construction d'une nouvelle résidence, les appartements d'Etat, généralement ceux du prince, étant aménagés en priorité. Décoré des mois voire des années plus tard, le reste de la distribution pouvait ainsi suivre la toute dernière mode⁵². Les usages liés au mariage contribuaient aussi à la nouveauté des appartements des princesses. En se mariant, la jeune femme quittait le domicile parental pour s'installer dans la résidence ou le palais princier de son mari, où un appartement neuf lui était destiné, celui du jeune marié étant souvent rénové pour l'occasion⁵³. Si le prince se remariait, il était aussi d'usage de rénover ou de réaménager les pièces formant l'appartement des dames, afin d'éviter à la nouvelle épouse de subir le cadre de vie de celle qui l'avait précédée dans la place.

On observe ainsi une volonté délibérée de faire bénéficier la princesse d'un aménagement du meilleur et dernier goût⁵⁴. A partir de 1701,

51. Dirk Herrmann, *Schloß Zerbst in Anhalt. Geschichte und Beschreibung einer vernichteten Residenz*, Halle, 1998, p. 102.

52. A Rastatt, la décoration intérieure de l'appartement du margrave est exécutée de 1701 à 1703 et celle de celui de la margrave entre 1704 et 1707. A Ansbach, l'appartement du margrave est achevé en 1741, celui de la margrave en 1744.

53. Il y avait cependant des exceptions. Ainsi, l'appartement aménagé au Taschenbergpalais de Dresde pour le prince-électeur Frédéric-Christian de Saxe, entre 1741 et 1743, resta inchangé, bien que le palais fût transformé en résidence en prévision du mariage du prince-électeur qui eut lieu en 1747. L'appartement de la future princesse-électrice, Maria Antonia de Bavière, fille de l'empereur Charles VII, fit au contraire l'objet d'importantes modifications. Voir Henning Prinz, «Die Raumgestaltung des Taschenbergpalais zur Zeit Friedrich Christians und Maria Antonias», dans *Jahrbuch der Staatlichen Kunstsammlungen Dresden* I, 1986, p. 141-163, et *ibid.* II, 1987, p. 83-118.

54. Il faudrait consacrer une étude spécifique à l'histoire de cette recherche soutenue de mise au goût du jour. Occasionnellement, des récits du XVI^e siècle et du début du XVII^e siècle révèlent les mêmes tendances, par exemple Philipp Hainhofer, qui décrit, en 1616, les appartements d'apparat de la Résidence de Stuttgart : «[...] [ainsi] nous a-t-on conduits tôt le matin à la cour : et montré les unes après les autres les pièces aménagées pour les princes et les électeurs qui étaient ornées de plusieurs jolis baldaquins et tapisseries ; rien que sept pièces étaient aménagées pour l'électeur [Frédéric V du Palatinat] et l'infante [l'électrice Elisabeth du Palatinat], et dans la chambre de l'infante ou de la princesse était accroché un très beau baldaquin avec des scènes représentées en couleur, cousues sur une entre-doublure blanche. – Dans cette chambre se trouvait également un beau et grand trésor ou bureau fabriqué en bois indien. – Et l'on a donné à l'infante ou la princesse les pièces les plus belles et les plus décorées [...]» («[...] hat man vns Morgens frue gehn Hoff gefiehrth : die für die Chur : vnd Fürsten zuegerichtete Zimmer, nach einander gezaigt, so mit allerhandt schönen Tapeceyren vnd Baldachinen behengt gewest,



5 Munich, château, Alcôve dans la chambre à coucher d'Henriette-Adelaïde de Bavière, 1668, photo de 1934

quand débuta la reconstruction de la résidence d'été de Schwetzingen détruite pendant la guerre de Succession du Palatinat, des meubles en provenance de différents châteaux furent transférés à Schwetzingen. Mais en ce qui concerne le mobilier de l'appartement de l'électrice, il fut entièrement réalisé de neuf⁵⁵. Cette tendance à accorder toujours aux appartements des dames le privilège de la dernière mode est à l'origine de nombreuses innovations artistiques. Les princesses jouaient notamment un rôle important dans la diffusion et la réception des styles, comme devait le constater, quelque peu étonnée, une historiographe de l'art concentrée, pendant des décennies, sur la question de la prime apparition des typologies stylistiques. Si l'on songe à celles des cabinets de miroirs, de laques et de chinoiseries, elles ont été développées par des femmes⁵⁶. De même, certains éléments ou inno-

vnd für den Chur-Fürsten [Friedrich V. von der Pfalz] vnd Infantin [Kurfürstin Elisabeth von der Pfalz] allain 7 Zimmer zuegerichtet waren, vnnnd in der Infantin oder Princessin Stuben, ein trefflich schöner mit historien von Farben, inn weisse teletta geneheter Baldachin hienge. – Inn dieser Stuben stuende auch ein schöner grosser aus Inndianischem Holz gemachter Tresor oder Schreib-Tisch. – Vnd hat man der Infantin oder Princessin die schönste vnd am meisten geziertesten Zimmer eingegeben [...]. » Cité d'après Klaus Merten, *Altes Schloß Stuttgart*, éd. par Württembergisches Landesmuseum Stuttgart, Munich, Berlin, 1975, p. 8).

55. Fuchs, 1975 (note 47), p. 8.

56. Cordula Bischoff, « Spiegel-, Lack- oder Porzellankabinett? Der chinoise Sammlungsraum und seine Ausdifferenzierung », dans *Kritische Berichte* 2, 2004, p. 15-23.



6 Giuseppe Roli et son atelier, *L'Education d'Hercule*, 1704-1707, Rastatt, château, peinture du plafond de l'antichambre dans l'appartement de la margrave Sibylle-Auguste de Bade-Bade

vations d'ordre décoratif se répandirent et s'imposèrent seulement en raison de l'emploi qu'en faisaient les femmes. Après son invention en Espagne, l'alcôve – appelée à devenir une composante indispensable de la chambre à coucher de parade baroque – est par exemple présentée pour la première fois, en 1651, dans la chambre à coucher de la reine de France, puis en 1668, à la résidence de Munich (ill. 5), dans les pièces appartenant à l'électrice Henriette-Adélaïde de Bavière⁵⁷. Suivant l'exemple de sa mère, Marie de Médicis, dont les parquets au Palais du Luxembourg faisaient l'admiration de ses contemporains, la reine Henriette d'Angleterre, sœur de Louis XIII, fit parqueter les sols de Somerset House au cours des années 1660, « [...] a curiosity never practised before in England⁵⁸ ». La cheminée d'angle, jusqu'alors

57. Walter Stengel, *Alte Wohnkultur in Berlin und in der Mark im Spiegel der Quellen des 16.-19. Jahrhunderts*, Berlin, 1958, p. 168.

58. Peter Thornton, *Seventeenth-Century Interior Decoration in England, France and Holland* [1978],

inconnue en Angleterre, lui devait également son introduction en Angleterre⁵⁹. Et relativement au décor peint, les princesses suivaient avec promptitude le cours des idées et motifs nouveaux : les fresques du plafond de l'appartement de Sibylle-Augusta de Bade-Bade dans la résidence de Rastatt (ill. 6), réalisées entre 1704 et 1707, sont unanimement considérées comme les exemples les plus précoces en Allemagne de la peinture en trompe-l'œil inspirée d'Italie⁶⁰.

Sans prétendre à l'exhaustivité, ces exemples soulignent que la diffusion rapide de nouvelles tendances artistiques était alors en grande partie déterminée par l'exigence entretenue par les femmes à l'endroit de la plus grande modernité artistique et architecturale. Une étude systématique de ce phénomène pourrait avoir des conséquences inattendues sur l'histoire du style et permettre de réviser en profondeur l'interprétation généralement admise du concept de « Kunstwollen ».

La princesse en tant que maîtresse de maison

Une partie importante de la vie diplomatique et sociale de la cour se déroulait dans les appartements de la princesse. Leur décoration résolument moderne et somptueuse indiquait qu'ils jouaient un rôle central dans le système d'apparat et de représentation. On y disposait d'ailleurs d'un espace plus vaste, le nombre de pièces étant généralement supérieur à celui du prince. Toutefois, une tout autre approche, d'ordre psycho-sociologique, que renseigne le cérémonial des femmes, permet d'expliquer le rôle crucial que jouaient les appartements de la princesse dans la structure sociale d'une cour. Selon le *Frauenzimmer-Zeremoniell*, un visiteur souhaitant se présenter à la cour devait rendre une première visite à la princesse, afin de satisfaire aux principes de galanterie et de politesse en usage dans les cours du XVIII^e siècle. L'accès au prince pouvait dépendre de la visite rendue à son épouse, dans la mesure où celle-ci disposait du pouvoir de la favoriser. Le cérémonial prévoyait pour le prince une plus grande protection que pour la princesse. Celle-ci entretenait le lien avec les visiteurs mais aussi avec le cercle social élargi formé par les invités aux divertissements du soir, ou le cercle plus restreint des dames d'honneur. Dans la majorité des cours de l'Empire, bon nombre de réunions mondaines, qu'il s'agisse d'un repas, d'un jeu ou d'un bal, se déroulait dans les appartements des dames. Elles offraient la possibilité

New Haven, London, 1983, p. 90.

59. *Id.*, *Innenarchitektur in drei Jahrhunderten. Die Wohnungseinrichtung nach zeitgenössischen Zeugnissen von 1620-1920*, Herford, 1985, p. 16.

60. Ulrike Grimm, *Die Dekorationen im Rastatter Schloß 1700-1771*, Karlsruhe, 1978, p. 90 et suivantes ; Dietrich Rentsch, *Rastatt. Führer durch Schloß und Stadtanlage*, Karlsruhe, 1985, p. 37.

d'échapper à un cérémonial étroit et rigide, bien différent de celui pratiqué dans les appartements du prince⁶¹.

A la cour impériale, des invités étaient conviés chaque soir à dîner avec l'impératrice :

« [Sa Majesté l'empereur dîne] du côté de l'impératrice, dans une des pièces dont dispose Sa Majesté l'impératrice pour sa commodité, ce qui a lieu presque tous les soirs. Et lors d'un tel repas, où Sa Majesté l'empereur est en quelque sorte l'invité de son épouse l'impératrice, les valets de chambre apportent les mets et les remettent aux mains des dames destinées au service; celles-ci les passent à la demoiselle [Trenchier-Fräulein] qui est chargée de les poser sur la table [...]]. A l'ordinaire, les électeurs y sont conviés lorsqu'ils sont présents à Vienne; comme par exemple l'actuel roi de Pologne et l'ancien électeur de Saxe, en 1695, et beaucoup de ses égaux, qui ont participé à ce grand honneur. Les ambassadeurs ne sont jamais présents à cette table, contrairement à de nombreux autres gentilshommes distingués, si toutefois ils se sont fait annoncer au préalable auprès de l'intendant de la cour⁶². »

Ce témoignage révèle qu'au sein de l'appartement de l'impératrice, l'empereur, en tant qu'invité, était traité comme une personne privée. Les actes cérémoniels n'étaient pas accomplis par des valets de chambre, mais par des dames d'honneur. Leur service prenait une signification tout à fait différente, dans la mesure où les dames d'honneur, loin d'être considérées comme des domestiques, disposaient, en tant que dames de la cour, d'un rang distingué et pratiquement égal, dans pareille circonstance, au reste

61. Bisping a fait le constat suivant : « Selon le cérémonial des Habsbourg, les appartements des femmes avaient un caractère plutôt privé. Ils étaient soumis à un cérémonial moins rigide. C'est pourquoi ils constituaient également des lieux de refuge possibles pour le souverain. » (« Die Gemächer der Frauen hatten im habsburgischen Zeremoniell eher privaten Charakter. Für sie galt ein weniger strenges Zeremoniell. Aus diesem Grund waren sie auch mögliche Rückzugsorte für den Regenten. » Mascha Bisping, « Architektur der Residenzschlösser. Vortreffliche Zeugen der Fürsten und Regenten Macht / Hoheit und magnificence », dans *Erdengötter. Fürst und Hofstaat in der Frühen Neuzeit im Spiegel von Marburger Bibliotheks- und Archivbeständen*, éd. par Jörg Jochen Berns *et al.*, cat. exp., Marbourg, Universitätsbibliothek, 1997, p. 159-195, ici p. 180).

62. « [Ihre Kaiserliche Majestät speisen] Auf der Kayserin Seiten, das ist in einem derer Gemächer, welche Ihre Majestät die Kayserin, zu Dero Bequemlichkeit innen haben, welches meistentheils alle Abende zu geschehen pfliget. Und bey solcher Tafel, bey welcher Ihre Majestät der Kayser, gleichsam Gast bey Dero Frau Gemahlin der Kayserin seyn, tragen die Cammer-Diener das Essen auf und zu, und übergeben die Speisen denen zur Aufwartung gewidmeten Damen in die Hände; diese langen sie dem Trenchier-Fräulein zum Aufsetzen auf die Tafel [...] Zu dieser Tafel werden a l'ordinaire die Churfürsten, wenn sie in Wien gegenwärtig, gezogen; wie denn der itzige König von Polen als damahliger Churfürst von Sachsen, An. 1695. und viel andere seines Gleichen vor und nach ihm, dieser besondern Ehre theilhaftig gemacht worden. Die Ambassadeurs finden sich bey dieser Tafel niemahlen ein, hingegen aber viel andere Cavaliere von Distinction, im Fall Sie sich bey dem Obersten-Hofmeister zuvor haben melden lassen. » (Stieve, 1723 (note 18), p. 270-271).



7 Johan Lundberg (ou copie d'après Meytens), *Banquet à l'occasion du mariage de Marie-Thérèse de Habsbourg et François-Etienne de Lorraine, service par des dames d'honneur*, vers 1736, Stockholm, Nationalmuseum

des convives (ill. 7). Assuré par les dames d'honneur, le service pouvait procurer à l'empereur une impression d'intimité à laquelle ne contrevenaient pas les règles cérémonielles et l'observation du rang. L'appartement de l'impératrice pouvait être également d'une grande utilité dans les situations diplomatiques susceptibles de susciter des problèmes de préséance :

«Lorsqu'un électeur partage la table de l'empereur, ceci se passe, afin d'éviter toute difficulté dans le cérémonial, dans ce que l'on appelle le côté ou le quartier de l'impératrice, où le service à table est uniquement assuré par des dames d'honneur. Puisque les envoyés et les émissaires des potentats étrangers ont l'habitude de présenter leurs civilités à l'empereur lorsqu'il mange *en cérémonie*, et que certains sont distingués par les majestés et les souverains par le *caractere repraesentativo*, ceux-là refusent de se tenir auprès d'une table à laquelle est également assis un électeur qu'ils n'ont pas été envoyés rencontrer⁶³. »

63. «Speiset ein Churfürst mit dem Kayser, so Geschiehet selbiges, um alle Difficultäten der Ceremonien zu vermeiden, auf der so genannten Seite oder Quartier der Kayserin, da denn die Bedienung der Tafel von lauter Hoff-Damen verrichtet wird. Denn weil die Gesandten und Abgesandten auswärtiger Potentzien dem Kayser, wenn er en Ceremonie speiset, aufzuwarten, und nun einige darunter zu seyn pflegen, die von den Majestäten und Souverains mit dem Characterere repraesentativo gezieret sind, so weigern sich diese bey einer Tafel zu stehen, wo ein

Conclusion

Force est finalement de constater que le cérémonial et l'étiquette spécifiques à chaque sexe imposèrent une répartition des fonctions, l'accueil et la conversation, essentielles dans les échanges diplomatiques, revenant aux femmes⁶⁴. La maîtresse de maison, ou la personne qui en tenait lieu, avait en charge la réception des invités, l'éducation des gentilshommes et la haute main⁶⁵ sur l'accès au prince⁶⁶. Puisque les appartements d'une princesse étaient accessibles à une plus grande partie de la cour que ceux du prince et qu'ils étaient fréquentés sur un mode à la fois plus courant et plus officieux, ils requéraient un supplément de faste décoratif. Les appartements d'Etat du prince, plus spécifiquement consacrés aux affaires, s'en trouvaient ainsi complétés par le subtil dispositif de représentation formé par les appartements de la princesse⁶⁷.

Churfürst, an welchen sie nicht gesandt worden, sitztet [...]» (*Ibid.*, p. 198).

64. En France, au cours des années 1750, la chambre de parade, devenue pièce de société à connotation exclusivement féminine, forme une structure similaire. Voir Monique Eleb-Vidal et Anne Debarre-Blanchard, *Architectures de la vie privée. Maisons et mentalités XVII^e-XIX^e siècles*, Bruxelles, 1989, p. 58.
65. Il arrivait que l'on tirât profit de cette position clé. Ainsi la dame d'honneur de la reine d'Espagne Marie-Anne d'Autriche organisa-t-elle « un système payant de visites et d'audiences auprès de la reine qui permit de remplir les caisses des deux femmes » (Johannes Arndt, « Möglichkeiten und Grenzen weiblicher Selbstbehauptung gegenüber männlicher Dominanz im Reichsgrafenstand des 17. und 18. Jahrhunderts », dans *Vierteljahresschrift für Sozial- und Wirtschaftsgeschichte* 2, 1990, p. 153-174, 167).
66. Les princesses occupaient une fonction comparable dans les autres cours européennes. « We should not underestimate the effort put into social life in a court society » (Olwen Hufton, « Reflections on the Role of Women in the Early Modern Court », dans *The Court Historian* 1, 2000, p. 1-13, ici p. 10).
67. A Karlsruhe II (début de la construction en 1759), l'appartement du margrave se trouvait au rez-de-chaussée, dans une situation peu propice à la représentation. De fait, il est logique que les visites officielles d'Etat et de la cour se soient tenues dans les appartements de parade de la margrave, à l'étage supérieur. Voir Möhlenkamp, 1991 (note 2), p. III.

